

TITRE DE L'ACTION : Manager de la relation sociale

## **OBJECTIF**

➤ Savoir animer avec aisance les relations avec les instances représentative du personnelle et prendre conscience de son rôle spécifique

➤ Connaître les droits et devoirs des instances d'un point de vue juridique

➤S'exercer aux comportements et pratiques de la gestions sociale pour obtenir une participation active des instances

<u>STAGIAIRE</u>: Managers et cadres dirigeants, Responsables opérationnelle qui managent au quotidien les instances dans son équipe

PRE REQUIS : Il n'y a pas de pré requis pour cette formation

DUREE ET DATE: 2 jours/ de 9h à 13h puis de 14h à 17h

**PROGRAMME** 

## I/ Les IRP au quotidien / De qui parle t-on ?

- La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi dite « loi Rebsamen » a profondément réformé les IRP :
- Connaître les acteurs du système de relations sociales (DP, CE, CHSCT, DS)
- Quels sont leurs droits? Quels sont leurs devoirs?
- Pourquoi devient-on syndicaliste militant?
- Quels sont les jeux d'acteurs et les stratégies qui garantissent le pouvoir du DP ou DS dans l'entreprise ?
- Quel est le cadre légal d'une négociation ?
- Quel rôle doit jouer le manager en lien avec la DRH et la direction.

## II/ Comment animer tout type de réunion "sociale" ?

- Prendre la parole
- Répondre aux objections
- Animer les débats
- Réussir ses entretiens de face à face avec son délégué
- Les gestes et postures du manager (construire sa stratégie, s'occuper de ses collaborateurs sur le terrain, connaître ses indicateurs et signaux faibles, renforcer son camp, améliorer ses qualités d'écoute, d'argumentation et de recadrage)
- Le respect des règles information-consultation, le respect de la confidentialité-secret professionnel, le délit d'entrave.

**ANIMATEUR: Madly Bienville** 

